Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1. Réaliser IMPERATIVEMENT un sevrage de 7 jours minimum, de tout produit.
 - > L'équipe soignante sera dans l'obligation d'annuler votre entrée si cette condition n'est pas respectée.
- 2. Prendre connaissance du « Contrat de soins » et « Informations pratiques ».
- 3. Constituer un dossier d'admission et l'adresser au Centre Alpha (courrier, mail, fax).
- 4. Aucun dossier incomplet ne passera en Commission Médicale.
- 5. Le Centre Alpha ne prescrit pas de Bon de Transport Aller/Retour.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADMISSION

1. La Demande d'Admission (4 pages) est complétée et signée par vous-même.

Documents à nous remettre :

- □ Lettre de motivation manuscrite, écrite par vous-même,
 □ Photocopie de l'attestation sécurité sociale ou C2S, à jour des droits,
 □ Photocopie recto-verso de la carte mutuelle, à jour des droits,
 □ Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (CNI, passeport),
 □ Formulaire Désignation de la personne de confiance, signé par les 2 parties,
 □ Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement à la sortie d'hospitalisation
- 2. Les Renseignements Médicaux (4 pages) sont complétés (date, signature et cachet) par votre médecin.

Documents à nous remettre :

- □ Ordonnance **récente** de vos traitements en cours,
- □ Compte-rendu d'hospitalisation des 12 derniers mois,
- ☐ Résultats de bilan sanguin, de moins d'un mois, comprenant :
 - NFS / glycémie à jeun / Créatinine + clairance de la créatinine
 - o Potassium / sodium / transaminases / gamma GT / TSH
 - Sérologie hépatite B et C / VIH

Dès que votre dossier d'admission sera complet, il passera en commission médicale, qui donnera un avis pour une éventuelle entrée. Toute demande de réadmission fera l'objet d'une concertation en équipe pluridisciplinaire. Nous demandons **OBLIGATOIREMENT** 6 mois minimum après votre dernière hospitalisation au Centre Alpha.

Nos secrétaires se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires aux heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h.



Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

CONTRAT DE SOINS

Pour le bon déroulement de votre séjour, ainsi que celui des autres patients, nous avons élaboré ce contrat de soins qui vous engage durant <u>6 semaines</u> d'hospitalisation, et ce sans interruption, ni départ prématuré.

I. VIE EN COLLECTIVITE

a. Organisation de votre journée

- → Participer à l'ensemble des ateliers lorsqu'ils sont obligatoires,
- → Honorer tous les rendez-vous programmés avec les professionnels de santé,
- → Respecter les horaires : traitements / repas / ateliers / consultations,
 - Tous les repas se prennent au centre : petit déjeuner 8h, déjeuner 12h, dîner 19h.
 - Excepté le dimanche midi, à partir de la 3^{ème} semaine, <u>sur inscription</u>.
- → Respecter les horaires de sortie autorisées et leurs consignations dans le registre des sorties :
 - Semaine 1, 2, 3, 4: 6h30 7h30, puis de la fin des ateliers de l'après-midi jusqu'à 18h.
 - Semaine 5 et 6: En dehors des ateliers et consultations, jusqu'à 18h.

b. Règles de l'établissement et Respect de tous

- → Respecter la tranquillité de tous, toute la journée et particulièrement entre 22h30 et 7h.
- → L'apport de denrées alimentaires périssables est interdit, en chambre également,
- → Votre téléphone doit être en silencieux durant les ateliers, les repas ET en chambre double,
- → Etre respectueux des autres en ayant une hygiène correcte et porter une tenue adaptée,
- → 1 seule zone « fumeurs » à votre disposition = le préau entre Hirondelle et Pervenche :
 - Le reste de l'établissement est NON-FUMEUR,
 - Seule la vape est autorisée dans le parc,
 - o <u>Il est strictement interdit de fumer et/ou vapoter en chambre.</u>
- → Jeter les déchets et détritus dans les poubelles et les mégots dans les cendriers,
- → Vos clés de voiture doivent être déposées au secrétariat et seront rendues le jour du départ,
- → L'accès aux chambres est réservé uniquement à leur(s) occupant(s) et aux professionnels,
- → La confidentialité est primordiale, la prise de photo est soumise à autorisation,
- → Ne pas communiquer votre nom de famille et numéro de téléphone aux autres patients,
 - → Le vouvoiement est obligatoire avec les professionnels,
 - → Les comportements et activités à risque sont interdits (vélo, trottinette, jet-ski, casino ...).

Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

II. SITUATIONS ENTRAINANT UNE RUPTURE DU CONTRAT DE SOINS

- a. Consommation / détention, sous toutes formes et en tous lieux de produits psychoactifs
- → <u>Licites</u>: Alcool, produits alcoolisés, bières sans alcool, médicaments, poppers, CBD, etc.
- → <u>Illicites</u>: Cannabis, cocaïne, opiacés, etc.

TOUS CES PRODUITS SONT A REMETTRE A L'INFIRMERIE LE JOUR DE L'ENTREE

b. Trouble du comportement

- → Acte de violence physique ou verbale,
- → Agressivité,
- → Délinquance,
- → Dégradation,
- → Harcèlement,
- → Humiliation,
- → Racisme,
- → Sexisme.

c. Refus de se soumettre à un test de dépistage

→ Tout refus est considéré comme consommation.

Tout manquement aux règles du contrat de soins et de vie en collectivité, autres que celles listées ci-dessus, vous sera rappelé par les membres de l'équipe pluridisciplinaire du Centre ALPHA. En l'absence de modification de votre comportement, l'équipe pourra vous signifier la rupture de votre contrat de soins entrainant votre départ du Centre ALPHA.

Par la présente, vous vous engagez à respecter le contrat de soins et de vie en collectivité.

Nom, Prénom et Signature

L'équipe du Centre ALPHA

.



Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'administration des médicaments (à l'infirmerie) :

Matin: 7h15 / 8h30
Midi: 11h30 / 12h15
Soir: 18h / 18h45
Nuit: 21h30 / 22h15

Horaires des repas : Tous les repas se prennent au centre.

Les repas sont pris en commun en salle à manger, les patients de 3^{ème} semaine s'occupent du service.

Petit déjeuner : 8hDéjeuner : 12hDiner : 19h

Visites : Aucune visite dans l'enceinte de l'établissement.

Horaires des sorties : Nous n'autorisons aucune sortie exceptionnelle.

Les sorties sont autorisées à partir du lundi suivant votre arrivée. Elles **doivent être consignées dans le cahier des registres**, disponible à l'accueil. Nous vous conseillons, lors de vos premières sorties, de vous entourer d'autres patients. Les sorties doivent se faire aux alentours du Centre Alpha, **sans voiture**.

- La semaine : de 6h30 à 7h30, puis de la fin des ateliers de l'après-midi, jusqu'à 18h
- Le week-end : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h

Règlement intérieur :

- Votre chambre doit rester ordonnée, le sol dégagé et le lit fait pour 9h ;
- Tout problème matériel (ampoule, armoire, WC/lavabo bouchés ...) doit être noté sur le cahier des « signalements des réparations », situé en bibliothèque ;
- Dans une démarche de développement durable, nos machines à café ne délivrent pas de gobelet, vous avez la possibilité d'en acheter à l'accueil pour 1€ ou de venir avec votre propre tasse;
- Un lave-linge (4€) et sèche-linge (4€) à jetons sont à votre disposition dans la buanderie :
 - Jetons disponibles à l'accueil,
 - o Cahier d'horaires pour vous organiser entre patients,
 - Etendoirs et fil à linge à disposition, il est interdit d'étendre aux fenêtres,
 - Manipulez le matériel avec précaution,

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30 et de 10h30 à 11H30 ;

La Direction décline toute responsabilité en cas de disparition d'objet de valeur qui ne lui aurait pas été confié. Un coffre est à votre disposition auprès de la Direction.

DOSSIER D'ADMISSION



DEMANDE D'ADMISSION

Tél: 05 46 39 26 69 Fax: 05 46 39 90 11

Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

Page 1/4

À COMPLÉTER PAR LE PATIENT ET À JOINDRE AUX RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS M ^{me} M ^{elle} M. Nom d'usage :	
Prénom :	
Nom de naissance :	lé(e) le :
ÀNationalité :	
Adresse:	
CPVille	
Tél :Portable	:
Adresse e-mail :@	
MEDECIN TRAITANT (REFERENT)	MÉDECIN PSYCHIATRE, ADDICTOLOGUE
NOM - Prénom :	NOM - Prénom :
Adresse:	Adresse:
N° de téléphone :	N° de téléphone :
N° de fax :	N° de fax :
Email:	Email:
COUVERTURE SOCIALE	
(Joindre les photocopies des attestations Séc	urité Sociale et Mutuelle recto/verso à
jour des droits)	
SÉCURITÉ SOCIALE	MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE
Nom de l'assuré :	N° Adhérent :
N° d'immatriculation :	Nom de l'organisme complémentaire :
Adresse de la Caisse Régime obligatoire :	Adresse:
PHARMACIE HABITUELLE	
Nom:Tél. :	
Adresse:	
Ticket modérateur pris en charge : □OUI □NON	*
Forfait journalier pris en charge : ☐OUI ☐ NON *	
* Si NON = règlement par le patient	

Tournez SVP



Tél: 05 46 39 26 69

DEMANDE D'ADMISSION

Fax: 05 46 39 90 11

Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

Page 2/4

INFORMATIONS SOCIALES

1. <u>Situation familiale :</u>			
□ Célibataire □ Marié(e) □ PACS □ Concubinage □ Veuf(ve) □ Séparé(e) □ Divorcé(e)			
☐ Procédure en cours. En cas de divorce prononcé, précisez la date : / /			
Nombre d'enfants : dont à charge :			
Age(s):			
Situation à l'égard des enfants : □ droit de garde □ droit de visite □ aucun droit □ autre (précisez) :			
La garde des enfants est-elle organisée durant la durée des soins ? ☐ OUI ☐ NON			
Précisez si les enfants bénéficient d'une mesure éducative :			
□ Famille d'accueil □ établissement spécialisé □AEMO □ autre (précisez) :			
2. Situation sociale :			
Avez-vous un travailleur social référent ou bénéficiez-vous d'un suivi social actuellement :			
Coordonnées des intervenants sociaux :			
Nom structure/référent : Adresse : Tél. : Mail :			
3. Logement :			
□ Locataire □ propriétaire □ SDF			
□ hébergé : joindre attestation hébergement + copie pièce d'identité de l'hébergeur (précisez le type de structure : □ CHRS □ collectif □ parents □ entourage)			
Si vous avez des problèmes de logement, qu'avez-vous prévu pour vous reloger après la fin du séjour ?			
4. Situation professionnelle :			
Profession : ☐ en activité ☐ chômage ☐ invalidité ☐ retraite			
□ autre (précisez)			



DEMANDE D'ADMISSION

Tél: 05 46 39 26 69 **Fax**: 05 46 39 90 11

Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

Page 3/4

5. Situation financière :

□ salaire □ pension d'invalidité catégorie □ indemnités journalières □ allocation adulte handicapé □ RSA □ pension de retraite □ autre (précisez)					
Mesure de protection vous concernant □ OUI □ NON					
Si OUI, □ tutelle □ curatelle □ sauvegarde de justice □ en cours					
Coordonnées de l'organisme ou de la personne mandatée pour assurer cette mesure :					
NOM :					
Mail :@					
Suivi social □ OUI □ NON					
SI OUI, coordonnées de la personne ou du service en charge du suivi social :					
NOM :Adresse :					
Mail :@@					
Bénéficiez-vous d'une mesure liée aux soins (suivi, injonction) ☐ OUI ☐ NON					
Si oui laquelle ?					
RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE D'ADMISSION AU CENTRE ALPHA					
Est-ce votre premier contact avec le Centre ALPHA ? ☐ OUI ☐ NON					
Si NON : date du 1er contact :date du séjour antérieur :					
Avez-vous déjà été hospitalisé(e) pour dépression, tentative de suicide, addiction ?					
Avez-vous déjà été hospitalisé(e) pour des sevrages, cures et postcures ? ☐ OUI ☐ NON					
Si OUI, précisez : dates, durée, lieux, établissements (joindre les copies des comptes rendus de votre dernière année) :					
Quel(s) produit(s) consommez-vous ? □ Alcool □ Cannabis □ Héroïne □ Cocaïne □ Crack □ Ecstasy □ MDMA □ 3MMC					
□ CBD □ Tabac □Médicaments □ Autres, précisez					

Tournez SVP



DEMANDE D'ADMISSION

Tél: 05 46 39 26 69 **Fax**: 05 46 39 90 11

Je

Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

Page 4/4

Avez-vous des addictions comportementales ? ☐ Ecran ☐ Jeux d'hasard et d'argent ☐ Jeux vidéo ☐ Achats compulsifs ☐ Travail
☐ Troubles du comportement alimentaire ☐ Addiction sexuelle ☐ Sport
☐ Autres, précisez
Qu'est-ce qui motive votre demande ? Joindre impérativement une lettre de motivation MANUSCRITE
Avez-vous un appareillage spécifique (ex : oxygénothérapie, machine à pression positive) ? Si OUI, lequel :
Renseignements complémentaires :
Particularités alimentaires, attention les préférences alimentaires ne sont pas prises en compte :
Avez-vous un régime MEDICAL ? • OUI • NON
Si OUI, lequel ? ☐ Diabétique ☐ Hypocalorique ☐ Hyposodé ☐ Hypolipidique
☐ Autres, précisez
Avez-vous une ALLERGIE alimentaire ? ☐ OUI ☐ NON Si OUI, laquelle ? Précisez :
déclare être volontaire pour suivre un séjour de 6 semaines sans interruption ni départ prématuré J'ai pris connaissance du Contrat de soins et de vie en collectivité de l'établissement Je m'engage à respecter le Contrat de soins et de vie en collectivité de l'établissement
Fait àle
Lu et approuvé / Bon pour accord Signature du patient

Cet exemplaire est à retourner au Centre ALPHA

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Direction du Centre ALPHA.



Tél: 05 46 39 26 69 **RENSEIGNEMENTS MEDICAUX Fax**: 05 46 39 90 11

Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

CACHET DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Page 1/4

DATE ET SIGNATURE

A compléter par le **Médecin Prescripteur** du séjour de 6 semaines Et à joindre à la demande d'admission **complétée par le patient**

OBLIGATOIRE			OBLIGATOIRE	
Je soussigné, Docteur				
Joindre obligatoirement les comptes rendus d'hospitalisation des 12 derniers mois				
ANTÉCÉDENTS N			biologiques récents oui, merci de préciser pour chaque rubrique	
CARDIO-VASCULAIRES	□ OUI □ NON			
PULMONAIRES	□ OUI □ NON			
HÉPATO-DIGESTIFS	□ OUI □ NON			
NEUROLOGIQUES	□ OUI □ NON			
ENDOCRINIENS	□ OUI □ NON			
AUTRES	□ OUI □ NON			
CHIRURGICAUX	□ OUI □ NON			
INFECTIONS	□ OUI □ NON			



Fax: 05 46 39 90 11

Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Page 2/4

ALLERGIES MEDICAMENTEUSES	□ OUI □ NON	
ALLERGIES ALIMENTAIRES	□ OUI □ NON	
PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES	□ OUI □ NON	 □ Dépression □ Trouble anxieux □ Psychose □ Bipolarité □ Trouble de la personnalité □ Autres, précisez
TDAH	□ OUI □ NON	Diagnostiqué? Si oui, date :
ANTECEDENTS DE PASSAGE A L'ACTE TS, hétéro/auto-agressivité	□ OUI □ NON	Si oui, dates :

	DATE	LIEUX	DURÉE
HOSPITALISATIONS EN SERVICE PSYCHIATRIQUE			
Joindre compte-rendu d'hospitalisation des 12			
derniers mois			
HOSPITALISATIONS	DATE	LIEUX	DURÉE
HUSPITALISATIONS			
EN SERVICE			
EN SERVICE D'ADDICTOLOGIE (sevrage, post-cure) Joindre compte-rendu			
EN SERVICE D'ADDICTOLOGIE (sevrage, post-cure)			



RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Tél: 05 46 39 26 69 **Fax**: 05 46 39 90 11

Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

Page 3/4

	PROD	UITS	DATE DE DEBUT	DATE DU SEVRAGE	QUANTITE
	Alcool				
	Cannabis				
ADDICTIONS	Médicaments				
ACTUELLES OU ANCIENNES	Tabac				
	Cocaïne				
	Opiad	és			
	Autres pr	oduits			
	Autres (acha	ts, jeux…)			
HISTOIRE DE LA	MALADIE ADD	DICTIVE :			
QUELLES SONT	LES REPERCU	ISSIONS AUJ	IOURD'HUI? :		
ETAT ACTUEL DU PATIENT Si oui, merci de préciser pour chaque rubrique				er pour chaque rubrique	
Consommation d'actuali	s toujours té ?	OUI 🗆 NON	I		
Idées suicidaires ? □ OUI □ NON			I		
Troubles du comportement ?		I			
Surveillance ou d'une pathologie		OUI 🗆 NON	1		
Handicap ou i d'origine som		OUI 🗆 NON	1		



Mail: accueil.alp@ramsaysante.fr

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Page 4/4

ETAT ACTUEL DU PATIENT		Si oui, merci de préciser pour chaque rubrique
Troubles mnésiques ?	□ OUI □ NON	Si oui, des tests neurologiques ont-ils été réalisés ?
Troubles de la compréhension ?	□ OUI □ NON	Si oui, des tests neurologiques ont-ils été réalisés ?
Complications hépato-gastro ?	OUI D NON	
Régime alimentaire MEDICAL spécifique ?	□ OUI □ NON	□ Diabétique □ Hypocalorique □ Hyposodé□ Hypolipidique □ Autres, précisez
Prise en charge 100% ALD	□ OUI □ NON	Si oui, pour quelle(s) pathologie(s) ?
TRAITEMENT Joindre impérativement l'ordon	nance du traitem	ent en cours
Traitement substitutif ?	□ OUI □ NON	Lequel ? Date de début ?
Traitement AVK ?	□ OUI □ NON	Si oui, le patient a-t-il un carnet d'information et de suivi du traitement ? ☐ OUI ☐ NON
EVALUTATION DE LA MOTIVA (circonstance de la prise de deci		



DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

Important : En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade et à la qualité du système de santé, le patient peut désigner une personne de confiance qui sera consultée dans l'hypothèse où ce même patient serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.

Je :	soussig	né(e),	
NOM d'usage :		ge :	NOM de naissance :
Pré	noms:		
Dat	e de nai	ssance:	
Adr	nis(e) au	ı Centre Alcoologique ALPHA pour 6	semaines, depuis le :
	□ Je ne souhaite pas désigner de personne de confiance. Je reconnais avoir été informé(e) de la possibilité qui m'est offerte. A tout moment, je peux procéder à cette désignation que j'effectuerai par écrit.		□ Je souhaite désigner une personne de confiance.
			□ Parent □ Proche □ Médecin
			Nom: Prénom: Adresse: Téléphone:
			Cette désignation, vaut pour toute la durée de mon hospitalisation. Je suis informé(e) de la possibilité de modifier cette désignation à tout moment et m'engage à le signaler par écrit.
		Signature du patient	Signature de la personne de confiance
DE	SIGNAT	ION DE LA PERSONNE A PREVEN	IR
	•	e la même personne que la personne e la personne suivante :	de confiance, dont l'identité est mentionnée ci-dessus
Nom :			Adresse:
Nom de jeune fille :		une fille :	
Prénom :			
F-mail ·			Téléphone(s) :



MIEUX CONNAÎTRE VOS DROITS

La charte de la personne hospitalisée

(Circulaire n° 2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées)

L'établissement respecte les principes de cette charte. Vous la trouverez en fin de ce document et affichée dans l'établissement. Vous pouvez également l'obtenir en plusieurs langues sur le site du ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Le dossier de votre hospitalisation

Il est le vôtre, nous nous devons de le conserver dans le respect des règles de confidentialité et nous pouvons, à votre demande, vous en communiquer une copie.

(Article L. 1111-7 et articles R. 1111-1à R. 1111-8 du Code de la Santé Publique et Décret n° 2006-6 du 4 janvier2006)

La communication des documents médicaux se fait par le médecin responsable de votre prise en charge ou en son absence, par le médecin désigné à cet effet par la conférence médicale de l'établissement.

Sur place : la consultation est gratuite. Vous devez formuler oralement ou par écrit votre demande et prendre rendez-vous avec le service concerné.

Par envoi postal : la demande écrite est à adresser à la Direction de l'établissement. Des frais d'envoi et de copie pourront vous être facturés. Si vous le souhaitez, un médecin pourra répondre à vos questions. Dans tous les cas un délai de réflexion de 48h est requis par la loi.

Votre dossier médical doit être conservé, quelle que soit la pathologie, pendant un délai minimum de 20 ans à compter de la date du dernier séjour ou de la dernière consultation externe du patient dans l'établissement. Il est conservé soit dans notre établissement, soit par un hébergeur agréé.

Plus d'informations sur : http://www.sante.gouv.fr/vos-droits.html

Le traitement de vos données personnelles

Il respecte les obligations réglementaires en vigueur

Le Règlement Général sur la Protection des Données vient renforcer les dispositions de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et vous ouvre de nouveaux droits.

La collecte de l'ensemble de vos données personnelles a pour but principal de permettre votre prise en charge administrative et médicale au sein de l'établissement et à tous les stades de votre séjour.

L'ensemble des traitements est réalisé sous la responsabilité de l'établissement qui agit en tant que Responsable de Traitement. Les destinataires de vos données sont les services administratifs et médicaux de l'établissement ou du groupe Ramsay Santé, leurs éventuels sous-traitants (tels que, par exemple, des cabinets de recouvrement de créance), ainsi que les acteurs de santé tiers associés à votre séjour (par exemple les caisses de sécurité sociales, mutuelles, laboratoires ou centres d'imagerie). Les données ne sont conservées que pour les durées nécessaires à leur traitement, à concurrence des obligations réglementaires et des prescriptions des autorités de contrôle.

Sauf opposition de votre part, certaines données administratives et médicales totalement anonymisées relatives à votre séjour pourront ultérieurement être utilisées dans le cadre de recherches rétrospectives, à des fins statistiques et d'études.

Vous disposez, par rapport à vos données personnelles, des droits suivants :

- Droit d'accès et de consultation ;
- Droit de rectification, en cas de données inexactes ou incomplètes ;
- Droit à l'effacement («droit à l'oubli»), sauf obligation légale de conservation par le responsable detraitement;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit à la récupération de vos données ;
- Droit d'opposition aux traitements.

Vous pouvez exercer vos droits relatifs aux données personnelles en vous adressant, soit au directeur de l'établissement, soit au Délégué à la Protection des Données qui est joignable aux adresses suivantes :

dpd@ramsaygds.fr

M. le Délégué à la Protection des Données Ramsay Générale de Santé - 39, rue Mistislav RostropovitchCS 60053 - 75850 PARIS Cedex 17

La CNIL (Commission Nationale Informatique et des Libertés) est l'organe officiel chargé de faire respecter cette loi.

Vos directives anticipées

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite appelée « directives anticipées », pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt du traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Elles sont valables sans limite de temps et peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment.

Les directives doivent prendre la forme d'un document écrit sur papier libre, daté et signé. Afin de faciliter la rédaction d'un tel document, un modèle de directives anticipées est prévu par l'arrêté du 3 août 2016.

Elles peuvent être rédigées conformément à un modèle dont le contenu est fixé par décret en Conseild'État pris après avis de la Haute Autorité de Santé. Ce modèle prévoit la situation de la personne selon qu'elle se sait ou non atteinte d'une affection grave au moment où elle les rédige.

Si vous souhaitez que vos directives anticipées soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement : confiez-les lui, signalez leur existence ou indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées. Votre « personne de confiance

» sera consultée en priorité si vous ne pouvez plus vous exprimer, veillez à ce qu'elle connaisse vos directives anticipées.

Vos plaintes ou réclamations

Elles sont toutes prises en compte par l'établissement et traitées dans le respectde vos droits

(Décret n° 2005-213 du 2 mars 2005)

Toutes les plaintes et réclamations sont à adresser à la direction de l'établissement. Une réponse est systématiquement apportée et nous vous avisons des possibilités qui vous sont offertes pour traiter au mieux votre demande (médiateur, commission des usagers...).

La Commission des Usagers - CDU

(Article L. 1112-3 du Code de la santé publique - Décret n° 2016-726 du 1er juin 2016)

Cette commission a pour objet de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'améliorationde la qualité et de la sécurité de la prise en charge des personnes malades et de leurs proches. Elle a un

rôle de médiation. Les représentants des usagers, qui la constituent, sont des bénévoles extérieurs à l'établissement. Elle est compétente pour les questions relatives aux conditions de votre prise en charge que ce soit dans le domaine des soins, des conditions matérielles de votre hospitalisation ou de l'accueil qui vous a été réservé. En cas de plainte, il vous sera proposé d'être accompagné par un représentant des usagers membre de cette commission lors d'une éventuelle rencontre avec le médiateur de l'établissement.

Le droit à l'information

Le droit à l'information appartient au patient. Pour les enfants, il est exercé par les titulaires de l'autorité parentale, et par le tuteur si le patient est un majeur sous tutelle. Nous veillons à informer le patient des actes et examens nécessaires à son état de santé, en fonction de son âge, de son degré de maturité et de ses facultés de compréhension, dans la mesure du possible et indépendamment de l'indispensable information aux parents ou représentants légaux. Le consentement aux soins sera systématiquement recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision.

Don d'organe

Faire don d'un de ses organes ou de certains tissus après le décès est un geste généreux et utile : il peut sauver la vie d'un autre homme, d'une autre femme, d'un autre enfant. Les prélèvements d'organes sont réglementés par la loi du 29 juillet 1994 dite « loi bioéthique ». Elle fixe le principe que toute personne venant à décéder est présumée avoir consenti au prélèvement de ses organes et tissus.

Toutefois, vous pouvez vous y opposer par tout moyen : inscription sur le Registre National des refus (Agence de Biomédecine, Registre National des refus, 1 avenue du Stade de France, 93212 Saint-Denis La Plaine, http://www.dondorganes.fr), déclaration orale auprès de la famille ou du personnel de l'établissement afin qu'ils témoignent si besoin ; déclaration écrite sur papier libre conservée sur soi.

Culte

Vous pouvez faire appel à un représentant de votre confession. Adressez-vous au responsable du servicepour obtenir ces informations.

Qualité et sécurité

Nous nous engageons dans une démarche d'amélioration de la qualité etde la sécurité des soins pour votre satisfaction.

Nous participons au recueil des indicateurs nationaux de qualité et sommes soumis aux visites de la certification de la Haute Autorité de Santé. Vous trouverez nos derniers résultats de tenue du dossier, sécurité anesthésie, évaluation de la douleur, infections nosocomiales, ... ainsi que les décisions de la Haute Autorité de Santé sur notre qualité de prise en charge, affichés dans l'établissement et le site d'information Scopesanté (http://www.scope-sante.fr)

Notre politique de prévention des risques s'appuie particulièrement sur notre Comité de Lutte Contre les Infections Nosocomiales (CLIN), notre Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) et notre Comité des Vigilances et Risques (COVIRIS). Composées de professionnels compétents, ces structures organisent et coordonnent nos programmes d'actions et veillent à la formation continue de l'ensemble des équipes.

Votre avis nous faisant progresser, faites-nous part de votre impression sur la qualité de notreaccueil et de notre prise en charge.

Un questionnaire de satisfaction vous sera transmis avant votre sortie. Le remplir ne prend que quelquesminutes. Vos réponses sont prises en compte et nous permettent de mieux faire.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux[°]

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des parsonnes hospitalisées et comportant une charte de la parsonne hospitalisée.



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

